



GRAND CONSEIL

Simple question - 26_QUE_38 - Alexandre Berthoud - EMS, quels besoins d'affectation de terrains à l'horizon 2050 ?

Texte déposé :

Depuis de nombreuses années, il existe un besoin toujours croissant de places en Etablissements médico-sociaux. La disponibilité des terrains pour ces constructions est toutefois un enjeu de taille pour notre canton. Dans certaines situations, il conviendra d'affecter des terrains en zone d'utilité publique ou en zone à bâtir pour permettre la réalisation de ces établissements.

Sur cette base, j'adresse la présente question au Conseil d'Etat :

À l'horizon 2050, quelles surfaces de terrain devront être affectées ou mises en zone afin de permettre la réalisation d'EMS, notamment hors des zones actuellement constructibles ?

Conclusion :

Date de dépôt : 12.05.2026

Cosignatures :